



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Dix Avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT– JL. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoint**

S. ALLEG – S. BEURRIER - E MENUT - A. PELLEGRINO– A. RASKIN – J. ROBERT HENSELER – JC. SANSONI– C. VELAY
N. DEDULLE - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à S. ALLEG) - C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA) – N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) – J. TOQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents non excusés : N. BARRECA – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD

PRODUIT AMENDES DE POLICE – VOIRIES COMMUNALES AMENAGEMENT EN MATIERE DE SECURITE

M. le Maire précise :

Vu l'article R2334-12 du CGCT,

Vu le courrier du Conseil Départemental du 9 mars 2018,

CONSIDERANT qu'il convient comme chaque année de solliciter le Conseil Départemental 83, pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police.

CONSIDERANT que peuvent bénéficier de ces crédits, les communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation des points d'arrêts, la sécurisation des cheminements piétons et l'amélioration des stationnements à proximité des établissements scolaires et l'aménagement du covoiturage.

CONSIDERANT que la commune de Tourrettes veut mettre en exergue les travaux de voirie de signalisation horizontale et verticale de deux chemins accidentogènes (chemin du Riou Blanc et Chemin des Terrassonnes):

- Création de ralentisseurs
- Signalisation horizontale et verticale.
- Fourniture et pose de panneaux ralentisseurs.

Montant de l'opération	8.478 € HT. Soit 10.173,60 € TTC.
-------------------------------	------------------------------------------

Le financement de l'opération serait le suivant :

- **Montant de l'opération:** 8.478 € HT.
- Amendes de Police : 5.500 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental 83 l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des travaux de sécurisation ci-dessus indiqués, la demande s'élève à 5.500 €.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE



Session du 10 avril 2018 – Commune de Tourrettes